



E-MARQUE MISE A JOUR OBLIGATOIRE DE LA VERSION UTILISEE EN DEBUT DE SAISON (SAISON 2018/2019)

Destinataires : Ligues Régionales, Comités
Départementaux, Clubs

Nombre de pièces jointes : 1

Information

Echéance de réponse :

Comme chaque saison, vous trouverez ci-dessous les éléments relatifs à la mise à jour de la VERSION 1 d'e-Marque.

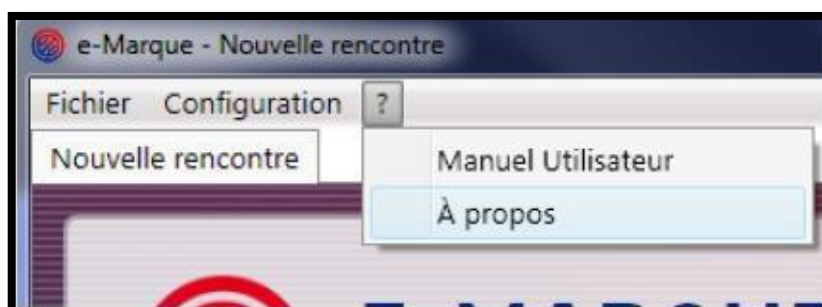
Les utilisateurs devront désinstaller la version actuelle d'e-Marque et installer sa mise à jour (1.4.13.0), disponible dans FBI et sur la plateforme e-Learning (version valide jusqu'au 31/12/2018).

Rappel: Le fichier d'installation d'e-Marque est la propriété de la FFBB et ne doit pas être mis à disposition sur les sites Internet respectifs des Ligues Régionales, des Comités Départementaux ou des Clubs.

Cette nouvelle version corrige les points suivants :

- Suppression de l'encadrement des fautes à la fin du 1^{er} et 3^{ème} ¼ temps.
- Suppression de l'adresse des officiels au dos de la feuille de marque.
- Gestion des fautes dans le cas de l'entraîneur/joueur.

Pour vérifier votre version e-Marque, vous devez cliquer sur « ? » puis sur « A propos ».



Vous trouverez en pièce jointe toute la procédure d'installation de la nouvelle version.

Cette nouvelle version du logiciel devra obligatoirement être installée et testée en «condition de match» avant la reprise du championnat, début septembre 2018. Nous conseillons à tous les clubs de garder en réserve une feuille papier de secours en cas de problème sur une rencontre.

Pour toute question d'ordre technique, ou relative à la mécanique de la table de marque, vous pouvez nous contacter à : assistanceemarque@ffbb.com après avoir consulté l'ensemble des documents relatifs à l'e-Marque (notamment la FAQ) sur le site de la FFBB dans l'onglet "FFBB" --> "OTM" --> "e-Marque".

Contact : E - Mail : assistanceemarque@ffbb.com Tél. : 01.53.94.26.96

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Charlotte DOREAU Responsable du Service Compétitions	Alain SALMON Président de la Commission Fédérale des Compétitions	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2018-08-24 5-CFC Note e-Marque mise à jour obligatoire de la version utilisée en début de saison (2018-2019) - VFIN	